



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lyon, le 9 septembre 2016

Les IA-IPR
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames, messieurs les chefs
d'établissement de l'académie de Lyon

S/c messieurs les inspecteurs d'académie,
DASEN

Rectorat

Objet : refondation de l'Ecole, réforme du collège et place des conseillers principaux d'éducation et professeurs documentalistes.

Inspection
Pédagogique Régionale
Etablissements et Vie
Scolaire

Affaire suivie par :
IA/IPR E.V.S

Téléphone
Secrétariat des IA IPR
04.72.80.63.38

Télécopie
04.72.80.63.37

Mél.
ipr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227 Lyon
69354 Lyon cedex 07

La rentrée 2016 est la quatrième année de la refondation de l'Ecole de la République. Il s'agit désormais de la rendre opérationnelle par la mise en œuvre des nouveaux programmes ancrés dans le socle commun et le fonctionnement des nouvelles instances de concertation.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, dans le cadre de nos missions d'inspecteur, nous serons à vos côtés dans :

- l'accompagnement des établissements et des équipes pédagogiques;
- la formation des personnels ;
- le fonctionnement des instances.

Au cours de nos visites, nous centrerons notre attention :

- sur la mise en œuvre d'une approche pédagogique par compétences :
 - o L'élève est engagé dans une activité contribuant à l'acquisition ou au développement d'une compétence attendue en fin de cycle, disciplinaire ou transversale ;
 - o Chaque domaine du socle est travaillé et évalué par tous ;
 - o L'évaluation est pensée et utilisée comme un outil pour aider l'élève à prendre conscience de ses acquis et des attendus de fin de cycle l'élève ;
- sur la progressivité des apprentissages et sur le développement de l'autonomie des élèves dans chacun des cycles ;
- sur l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers et particulièrement tous ceux confrontés à un contexte social et familial de précarité ;
- sur la mise en œuvre des parcours éducatifs tout au long de la scolarité (parcours avenir, d'éducation artistique et culturelle, citoyen et éducatif de santé). Ces parcours sont une contribution structurante du cheminement de chaque élève vers sa réussite ;
- sur l'intégration pédagogique du numérique dans l'enseignement, comme outil ou ressource.

D'une façon plus spécifique, nous souhaitons attirer votre attention sur le rôle que peuvent et doivent jouer à vos côtés les professeurs documentalistes et les CPE dans l'application des réformes. Ils se distinguent des autres personnels enseignants par des missions et des modalités de travail qui leur sont propres : c'est selon nous un atout à ne pas négliger qui trouve plus que jamais son sens dans la refondation de l'Ecole.

Dès lors, quelques pistes de réflexion s'ouvrent à nous :

- **La mise en place de l'accompagnement personnalisé (AP) avec comme objectif une plus grande personnalisation des parcours de chaque élève, avec une priorité donnée aux plus fragiles d'entre eux :**

→ Pour le CPE, en privilégiant une approche plus globale et plus individualisée de chaque élève,

→ Pour le professeur documentaliste, une prise en charge des élèves les plus en difficulté pour leur apporter des méthodes de recherche et de traitement des informations, enrichir leur culture en leur donnant envie de lire et en éveillant sans cesse leur curiosité. Permettre aux élèves de retrouver du plaisir à apprendre, seul ou avec d'autres, dans d'autres lieux que la classe avec des démarches plus collaboratives.

Pour ces personnels très complémentaires, il s'agit de trouver ensemble et pour chaque élève les modalités d'activités et les voies d'exploration qui lui conviennent le mieux.

- **L'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou l'intérêt de pouvoir tirer le meilleur profit d'une approche transversale qui traite de questions complexes :**

→ Pour le CPE dont l'action spécifique et le regard particulier sont complémentaires à ceux des professeurs,

→ Pour le professeur documentaliste qui, par son expertise dans des domaines transversaux, peut venir en appui des enseignements interdisciplinaires.

Leur action ne repose pas sur une entrée disciplinaire stricto sensu mais sur l'articulation entre compétences du socle, activités interdisciplinaires et stratégies originales.

- **L'éducation aux médias et à l'information (EMI) qui traite de la capacité de l'élève à trier et à sélectionner l'information pertinente et fiable pour comprendre et faire face à la complexité du réel et de la vie :**

→ Pour le CPE notamment dans la traduction en actes du parcours citoyen,

→ Pour le professeur documentaliste engagé dans la mission essentielle de mobiliser les élèves par une pratique citoyenne des médias, en développant progressivement leur autonomie et leur esprit d'initiative.

Rappelons ici les compétences à promouvoir et à construire et ce, dans différents contextes d'enseignement et d'apprentissage : utiliser les médias et les informations de manière autonome et responsable, exploiter l'information de manière raisonnée, produire, communiquer, partager des informations. Demain et peut-être déjà aujourd'hui, les réseaux sociaux représenteront pour beaucoup d'élèves la seule source d'information. Le professeur documentaliste en particulier mais aussi le CPE sont bien placés pour travailler sur le rapport des élèves à l'information et à la connaissance du monde. Dans ces domaines ils sont appelés à jouer un rôle moteur auprès de leurs collègues.

- **L'autonomie et la responsabilisation avec l'enjeu de favoriser un réel engagement et une véritable mise en activité des élèves,**

→ Pour le CPE dans la reconnaissance de chacun et la promotion de l'estime de soi chez tous les élèves,

→ Pour le professeur documentaliste soucieux de favoriser l'émergence d'une parole originale chez chaque élève tout en lui offrant des conditions d'un véritable travail en interaction avec l'adulte et en suscitant une collaboration active avec ses pairs.

Naturellement, l'action respective du CPE et du professeur documentaliste doit s'inscrire dans un travail d'équipe à l'échelle de l'établissement. Nous considérons qu'ils ont la volonté et la capacité à initier ou à renforcer des collaborations interdisciplinaires et intercatégorielles.

Avec votre appui et dans le cadre d'une fonction reconnue de conseiller technique, ils peuvent s'affirmer comme les ferments de la diversification des prises en charge pédagogiques. A eux de faire valoir l'originalité et l'intérêt de leur approche professionnelle et de leur expertise. Les conditions de travail qu'ils créent et peuvent offrir, facilitent la conjugaison fructueuse entre une bienveillance partagée et une exigence formatrice.

Christine SAPET-REVERDY, Joël GIBERT et Philippe SAURET